

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

5<sup>e</sup>/54-06  
16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

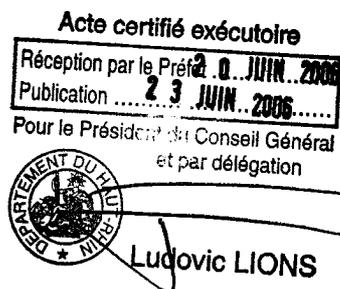
## REGROUPEMENT DES CMS DE RIEDISHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

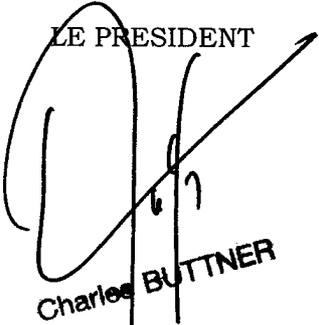
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I-5<sup>e</sup>/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature du projet de convention d'occupation annexé au rapport, entre la Ville de RIEDISHEIM et le Département du Haut-Rhin,
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant total annuel de 11 232 €, sera imputée au chapitre 011 nature 6132, fonction 50, enveloppe 668 du budget départemental.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions